

ABSO-BVOS commission Technique

Procès verbal de la réunion du 24.09.2019 à Leuven à 19.15

Présents : Jean-Noël DEBEHOGNE (secrétaire), Etienne DEWITTE (en remplacement de Jean-Pierre Kellens), Alain MAZY (en remplacement de René Steenssens), Ronny TIMMERS (Président)

1. Evaluation de l'organisation KOL du CB Relais du 15.09.2019 à Genk :

a) en réponse à ses demandes, la Commission Technique a reçu

- le rapport du contrôleur Frederik Loeckx
- le rapport du jury (Johan Claes, Rudy Rooman, Bruno Vandermeulen)
- l'Helgadat de la compétition
- les fichiers OCAD (et l'ensemble des statistiques générées) de la carte et des circuits

b) évaluation de l'épreuve : à l'examen des éléments fournis, la Commission constate différents éléments :

1. un imbroglio autour de la désignation d'un contrôleur provisoire (Wit Laenen) qui a été remplacé par un contrôleur définitif (Frederic Loeckx) trois semaines avant l'évènement
2. le contrôleur effectif a commencé son travail uniquement trois semaines avant l'épreuve ce qui a rendu impossible une série de modifications (cartes et circuits)
3. le dispositif de l'arena (départ de masse, passage intermédiaire, final) permettait du spectacle (un point particulièrement positif : le couloir obligatoire qui traversait l'arena ce qui permettait aux supporters de courir ou de commenter la course auprès d'un équipier ou d'un adversaire en course)
4. l'ordinateur aurait dû se trouver à la sortie du couloir d'arrivée pour contraindre les coureurs à enregistrer leur arrivée immédiatement après leur course (et ainsi éviter une série de bugs informatiques)
5. une série de postes (de nature identique ou de nature différente) étaient trop proches l'un de l'autre (cfr réglementation)
6. le poste 83 était mal positionné sur le terrain
7. certaines plaintes ont été traitées directement par l'organisateur, sur « pression » de concurrents, sans avoir saisi le jury des problèmes
8. la composition du jury n'a pas été communiquée à la CT avant l'épreuve, pour approbation
9. une partie des recommandations du contrôleur (choix des postes, circuits (angles aigus), dispositif de sortie du domaine clôturé, postes « chance », zones mal cartographiées ...) n'ont pas pu être prises en compte par le traceur étant donné les délais
10. les résultats n'ont pas été signés par le jury et affichés un quart d'heure avant la remise des prix comme le prévoit la réglementation
11. la qualité et l'exactitude de la carte étaient insuffisantes pour un Championnat de Belgique
12. un poste EMIT (77) était défectueux (vieillesse du matériel)

13.l'organisateur a découvert en cours de compétition qu'il manquait 9 cartes HMA pour des troisièmes relayeurs

14.un coureur (Wolf DeMits) a reçu une autre carte que celle qui lui était destinée, dans la box de pré-départ (sans incidence malheureuse car son équipe était incomplète)

15.le départ de masse des troisièmes relayeurs a été donné trop tôt

16.le jury s'est réuni sur certains points sans être au complet et en l'absence du contrôleur

17.la configuration du départ incitait à ne pas passer à la balise du triangle de départ vu l'absence de schnitzel continu pour y arriver ainsi que l'itinéraire vers certains premiers postes qui incitait à revenir sur ses pas

18.étant donné qu'une organisation repose toujours sur le travail de bénévoles, aucune sanction n'est imposée mais la CT estime toutefois que le club KOL mérite d'être blâmé en raison des nombreuses lacunes organisationnelles.

c) re-play de la compétition Hommes Masters A suite à un manque de cartes imprimées :

-conformément à l'article 3.3. du règlement sportif ABSO, le KOL peut proposer d'organiser le replay des HMA avant la fin de l'année 2019. (des possibilités existent en date du 15/12/2019 lors de la régionale Omega de Hertberg, où une autorisation d'accès est acquise pour la Régionale prévue ce jour là

-si le KOL décline, un plan B doit être recherché au plus vite, de telle manière que le CB Relais en HMA puisse se recourir avant la fin de l'année 2019

-la Commission est d'avis que les clubs peuvent aligner lors de ce replay les équipes HMA de leur choix, dans le respect de la réglementation sportive

En ce qui concerne les frais d'inscription, la Commission propose au CA ABSO-BVOS de retenir une des deux formules suivantes :

1.gratuité d'inscription des HMA lors du replay

2.remboursement des inscrits HMA du 15/9/2019 par le KOL et le replay est payant pour les participants du 15/12/2019

d) plainte du club ASUB au sujet du classement Dames Juniores

-NB : Jean-Noël Debehogne, membre du club ASUB, a quitté la séance et n'a pas pris part aux délibérations de ce point 1.d.

-la Commission (réduite à trois membres) propose au Conseil d'Administration

-de re-déclasser l'Omega suite à l'erreur commise par Kato Keuppens qui a pris un mauvais poste. Même si l'organisateur n'a pas respecté la distance minimum entre deux postes, il est de la responsabilité du coureur de vérifier qu'il pointe la bonne balise

-de ne pas annuler la catégorie Dames Juniores

-les Dames Juniores ASUB (Sandrine et Laurence Defraigne) sont en conséquence déclarées

Championnes de Belgique Dames Juniores - le classement publié devra être adapté – une communication devra être faite au sein des ligues au sujet de cette modification - un transfert de médailles et de badges devra être opéré entre les équipes concernées

-la Commission rappelle qu'en tout état de cause, un organisateur ne peut en aucun cas décider unilatéralement de reclasser un déclassé, sans consultation et délibération préalables du jury.

e) autres catégories :

-la Commission estime qu'en l'absence de plaintes officielles, il n'y a pas lieu, malgré les anomalies ou dysfonctionnements constatés, d'annuler et de rejouer la compétition dans d'autres catégories.

f) enseignements pour le futur :

-afin d'éviter de revivre une organisation avec cette série de manquements, erreurs et lacunes identifiées ci-dessus, la Commission Technique propose au Conseil d'Administration de :

1.renforcer le contrôle par la CT qu'un contact « contrôleur-contrôlé » soit bien établi quatre mois avant l'épreuve – cette disposition de contrôle est d'application depuis trois ans, par Jean Pierre Kellens pour les compétitions OV et par Jean-Noël Debehogne pour les courses FRSO

2.de mettre en place, dès 2020, un dispositif demandant au contrôleur de « donner le feu vert » à l'organisation **six semaines** avant une épreuve du calendrier national : en cas de manquements importants ou de retard considérable dans les préparatifs, la CT propose alors au CA de retirer le statut d'épreuve du calendrier national protégé à l'épreuve planifiée.

Si le CA retient cette idée de la CT, une adaptation de la réglementation devra être proposée en Conférence des Clubs de février 2020.

3.il serait opportun de réunir les traceurs et contrôleurs 2020 dès avant le début de la saison 2020 pour rappeler une série de recommandations basiques à respecter

4.le travail d'analyse effectué au sein de la FRSO il y a quelques années au sujet de l'ensemble des compétitions régionales et nationales, avec en aval une série de recommandations, pourrait servir de base de travail à cette réunion de traceurs-contrôleurs 2020.

2.Evaluation des autres compétitions de la saison nationale 2019

-rapports reçus à la CT : 17/2 COLiège Eupen,17/3 à Lommel KOL, 28/4 Ardoc St Vith, 12/5 ASUB Stambruges, 19/5 CB Sprint Overpelt, 3JB Balise 10 début juin, BCR Olbe du 23/6, CB interclubs Spa Herma du 25/8, Nationale Nassogne Balise 10 du 1/9, CB LD Dilsen Omega du 8/9, CB Relais KOL Genk du 15/9

-rapports non reçus à la CT : CB Nuit Omega 22/2 ; CB VTT Herma Gileppe du 23/2/2019 ; Nationale Bobbejanland 31/3 Trol

-une synthèse des anomalies vécues et des enseignements à en tirer est à établir

-La CT constate que trop de rapports de contrôleurs sont « inconsistants » ou de « complaisance »

3. Désignation des contrôleurs 2020 :

-le processus est lancé à l'intérieur des ligues depuis début septembre 2019; la CT ABSO-BVOS attend impérativement la grille-calendrier « qui contrôle quoi » de 2020 pour le 15 novembre 2019

4. Jury de compétition : rappel des dispositions réglementaires

8. LE JURY DE COMPETITION

- 8.1 Pour chaque compétition du calendrier national, un jury doit être constitué pour traiter les plaintes au sujet de l'application du règlement par l'organisateur et au sujet du déroulement de la compétition.
- 8.2 Le jury est constitué de trois membres qui :
- ne font pas partie de l'organisation ;
 - ne sont pas membres de la Commission Technique ;
 - sont issus de clubs différents ;
 - sont issus des deux fédérations.
- 8.3 La composition du jury des compétitions relevant de l'I.O.F. (pour autant que l'I.O.F. ne l'ait pas fait), des Trois Jours de Belgique, des championnats de Belgique longue distance, moyenne distance, sprint et relais, est établie par l'organisateur. Au plus tard une semaine avant la compétition, la composition du jury sera soumise à l'approbation de la Commission Technique. La composition du jury des autres épreuves du calendrier national est définie par l'organisateur.
- 8.4 Le contrôleur de la compétition peut désigner un nouveau membre du jury en remplacement d'un membre absent, d'un membre démissionnaire ainsi qu'en cas d'extrême urgence.
- 8.5 La composition du jury doit être affichée dans la zone de compétition.
- 8.6 Les réunions du jury se déroulent sous la présidence du contrôleur, en présence d'un représentant de l'organisation. Le contrôleur (article 6.1.3) et le représentant de l'organisation n'ont pas de droit de vote. Le jury peut demander l'avis à un membre de la Commission Technique ou à un membre d'une Commission Sportive d'une fédération.
- 8.7 Toutes les plaintes doivent être introduites par écrit auprès d'un membre du jury. Seules les plaintes concernant les résultats officiels peuvent être introduites oralement mais exclusivement dans le quart d'heure qui suit leur affichage. Une plainte est gratuite et ne peut faire l'objet d'aucune demande de caution.
- 8.8 Le jury n'est pas habilité à traiter des problèmes disciplinaires. Sa compétence se limite à l'application des règlements pour des faits en rapport avec la compétition.

Pour la Commission Technique ABSO-BVOS

Jean-Noël DEBEHOGNE

Secrétaire